



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 8 AVRIL 2024

Nombre de conseillers en exercice : 28

Objet : **4 - (projet 6684) - Motion du Conseil Municipal - Soutien au mouvement associatif**

Émetteur : Cabinet du Maire

Service :

Rapporteur : Monsieur Alban BRUNEAU

#### EXPOSÉ

La France compte aujourd'hui 1 500 000 associations actives dont 10 % sont des employeurs. Le secteur associatif représente 9,2 % des effectifs salariés en France. La Normandie quant à elle compte près de 65 000 associations actives, animées par près de 570 000 bénévoles, sans compter les salariés.

Cependant l'emploi associatif est en régression constante ces dernières années, ainsi que le nombre d'associations employeuses. On note également une baisse continue de l'engagement associatif des plus de 50 ans et des plus de 65 ans. Dans le secteur sportif, ce sont 3 500 associations qui ont disparu depuis 2021.

Les financements publics sont à la fois en baisse et plus instables alors que les besoins sociaux ne cessent d'augmenter. Quant à l'État il accorde des financements essentiellement dans le cadre du Service National Universel, du Service Civique, ou du Fonds de Développement de la Vie Associative (ancienne réserve parlementaire), mais avec une enveloppe annuelle limitée à 50 millions d'euros pour l'ensemble du territoire.

Viennent s'ajouter à cela un manque de reconnaissance du bénévolat et des difficultés à attirer de nouveaux membres. Plus préoccupant encore la perte de sens liée à l'engagement collectif.

Des signaux d'alerte sont apparus ces dix dernières années mais ont été renforcés par la crise sanitaire.

Or, aucune politique publique nationale n'a été définie pour soutenir le monde associatif. Pire encore, des directives gouvernementales ont semble-t-il été données aux Préfets pour restreindre la liberté dont bénéficient les Conseils Municipaux de mettre à disposition gratuitement des locaux ou le domaine public, en ne permettant plus de le faire dès lors qu'une association organise une activité payante (tombola, vide-grenier, buvette...).

La sénatrice Céline BRULIN a fait adopter à l'unanimité un amendement préservant le droit pour les communes d'accorder aux associations l'occupation à titre gratuit du

domaine public en toutes circonstances. Cet amendement sera prochainement défendu par le député Jean-Paul LECOQ à l'Assemblée Nationale.

Rappelons enfin que les associations sont des espaces d'action, de responsabilité et de délibération collectives et à ce titre des lieux d'exercice et d'apprentissage de la démocratie.

Avec leurs milliers de bénévoles, dans tout le pays, elles animent nos communes, prennent soin des habitants, offrent des loisirs, des activités culturelles ou sportives et de la convivialité. Malheureusement, force est de constater qu'aujourd'hui ce sont essentiellement les collectivités locales et notamment les communes qui financent le monde associatif.

À Gonfreville l'Orcher par exemple la politique en faveur du tissu associatif local a toujours été une priorité des différentes équipes municipales :

- Un soutien financier par l'attribution de subventions de fonctionnement ou événementielles,
- Un soutien matériel par la mise à disposition d'équipements, de locaux, de véhicules...,
- Une mobilisation des agents communaux.

Dans le domaine du sport par exemple, la commune a fait le choix à une époque de recruter des éducateurs sportifs pour développer l'éducation physique et sportive dans les écoles de la commune. Les résultats de cette politique ont été bénéfiques pour les enfants comme pour les sections sportives. C'est aussi avec cette ambition d'éducation par le sport que nos sections ont réussi, au fil du temps, à se développer, se dynamiser et obtenir d'aussi bons résultats.

C'est dans ce cadre également que notre commune a organisé le 23 mars dernier sa 3<sup>ème</sup> édition des assises du sport qui a permis aux associations de s'exprimer, de débattre et d'être force de proposition.

C'est enfin une écoute, un travail de construction collective avec les acteurs, dirigeants, membres des bureaux, bénévoles, qui s'engagent et donnent de leur temps.

Au fil du temps cette vision des choses a permis aux associations de se développer et de se dynamiser. La ville en compte aujourd'hui plus de 110 dans les domaines les plus variés, offrant à la population un large panel d'activités.

C'est fort de cet engagement que la Ville de Gonfreville l'Orcher souhaite relayer aujourd'hui l'appel lancé par le Mouvement Associatif de Normandie.

**Si ce projet recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :**

**VU**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.

**CONSIDÉRANT**

- Que l'emploi associatif est en régression constante ces dernières années, ainsi que le nombre d'associations employeuses,
- Que les financements publics sont à la fois en baisse et plus instables alors que les besoins sociaux ne cessent d'augmenter.
- Que les associations sont des espaces d'action, de proximité, de citoyenneté, de responsabilité et de délibération collectives et à ce titre des lieux d'exercice et d'apprentissage de la démocratie.
- Qu'il convient de soutenir les revendications du Mouvement Associatif de Normandie.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

### **DEMANDE**

- À l'État la mise en place d'un plan national de soutien du mouvement associatif prévoyant notamment :
  - Un soutien aux associations en difficulté à travers la création d'un fonds de soutien dédié,
  - Un partenariat durable entre associations et pouvoirs publics,
  - Un financement pérenne du fonctionnement plutôt qu'un financement par projet,
  - Une meilleure visibilité des sources de financement publics et privés,
  - Un soutien à l'emploi associatif en favorisant la mise en place d'aides au niveau régional,
  - Et s'agissant de la Normandie une politique publique de la vie associative co-construite par l'État, les Régions, les Départements et les collectivités locales.

**Vote des élus**